

UN LIBRARY

YAN 15 1980



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/CA COLLECTION



PROVISOIRE

A/ES-6/PV.3

12 janvier 1980

FRANCAIS

---

Sixième session extraordinaire d'urgence

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 11 janvier 1980, à 15 heures

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)  
puis : M. TOMASSON (Islande)  
(Vice-Président)

Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185ème à 2190ème séances,  
du 5 au 9 janvier 1980

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, Alcoa Building, 866, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

80-60028/A

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 2185<sup>ème</sup> A 2190<sup>ème</sup> SEANCES,  
DU 5 AU 9 JANVIER 1980

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais annoncer qu'un projet de résolution a été distribué sous la cote A/ES-6/L.1. Il sera présenté au cours de la séance.

Je voudrais également informer les membres de l'Assemblée générale que j'ai l'intention de terminer le débat demain et, si possible, de procéder au vote à la fin de la séance de demain après-midi.

M. BALETA (Albanie) : Le monde vient de franchir le seuil des années 80 dans une atmosphère plus que jamais chargée de dangers et de menaces de guerre et d'agressions. Les belles paroles et les slogans sur la paix, la sécurité, les droits des peuples et des pays souverains, la détente et le désarmement, qui avaient coulé à flot pendant toute la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, retentissaient encore dans cette même salle, quand on a appris qu'un des Etats Membres de notre Organisation était brutalement attaqué par les forces armées du social-impérialisme soviétique. Et la nouvelle décennie doit commencer aux Nations Unies par la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. La gravité de la situation créée à la suite de l'occupation militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique social-impérialiste ainsi que les implications et les complications qu'elle peut entraîner ont mis l'Assemblée générale devant le devoir impérieux de réagir. Et pour s'acquitter de ses devoirs, elle doit agir en conformité avec les intérêts et les droits légitimes du peuple afghan, qui est actuellement victime du plus grand des crimes qui peuvent être commis dans les relations entre Etats, à savoir l'agression et l'occupation militaire. Il y a eu des voix qualifiant les discussions sur le problème de l'Afghanistan ici à l'Assemblée générale comme une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Si l'occupation militaire étrangère d'un pays doit être considérée comme une affaire intérieure du pays occupé, alors quel serait l'usage de la notion et du terme "ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat?"

M. Baleta (Albanie)

L'invasion massive des forces armées de l'Union soviétique en Afghanistan pour occuper et subjuguier ce pays est une agression ouverte lancée contre un pays souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette agression est dirigée contre les intérêts et les droits nationaux du peuple afghan, contre les peuples voisins et les autres pays dans la région, contre la paix et la sécurité internationales.

L'agression de l'Union soviétique contre l'Afghanistan est la dernière en date de la série d'agressions que les superpuissances et les puissances impérialistes ont lancées sans cesse depuis la deuxième guerre mondiale contre les peuples et les Etats épris de liberté dans diverses régions du monde. L'impérialisme américain a lancé plusieurs agressions barbares en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il a tué et dévasté en Corée, au Viet Nam, au Laos, au Cambodge, il a ourdi un coup d'Etat au Chili et ailleurs. Le social-impérialisme soviétique, au moyen de l'agression armée, occupait militairement la Tchécoslovaquie en 1968. La Chine social-impérialiste, il y a bientôt un an, lança, elle aussi, une agression impérialiste contre le Viet Nam.

La dernière agression de type fasciste lancée par l'Union soviétique contre l'Afghanistan est la nouvelle édition de l'occupation de la Tchécoslovaquie en 1968 aussi bien du point de vue de l'action militaire que du point de vue de la légende préparée pour la justifier. Les social-impérialistes soviétiques cherchent avec arrogance et manque de scrupule très marqué à justifier leur intervention militaire en Afghanistan. Les arguments et les thèses à la fois confus et contradictoires qu'ils avancent pour présenter l'occupation d'un pays comme un acte légitime ne sont qu'une autre manifestation de leur logique d'agresseurs, de leur mépris pour les peuples et de l'opinion publique mondiale qui les condamnent avec colère et indignation.

La pièce maîtresse du plaidoyer du social-impérialisme soviétique est que leurs divisions blindées, leur escadrille d'avions sont envoyées en Afghanistan à la demande d'un gouvernement de ce pays, prétendument pour aider le peuple afghan à préserver les victoires d'une révolution, pour protéger les intérêts nationaux de ce pays et ceux de l'Union soviétique face à l'ingérence étrangère. Ils n'oublient pas, bien sûr, d'évoquer comme un argument irréfutable "le traité d'amitié et de coopération" liant l'Afghanistan à l'Union soviétique.

M. Baleta (Albanie)

Or tout cela est une supercherie pure et simple qui ne peut en aucune manière tromper personne sauf, bien sûr, si on se laisse tromper de son propre gré. L'occupation de l'Afghanistan ne laisse aucun doute quant à la nature agressive et fasciste de la politique du social-impérialisme soviétique, quant à ses desseins expansionnistes et hégémonistes et ses activités belliqueuses. Le coup d'Etat du mois dernier à Kaboul et de nombreuses autres actions soviétiques en Afghanistan qui l'ont précédé révèlent assez clairement que la tragédie du peuple afghan a été soigneusement et cruellement préparée par les quartiers généraux civil et militaire du Kremlin.

Les social-impérialistes soviétiques, appliquant les schémas traditionnels des puissances agressives, sont intervenus sous toutes les formes pour troubler la situation en Afghanistan et ont surtout mis perfidement à leur profit les aspirations du peuple afghan à la liberté, à l'élimination de l'exploitation par la monarchie et le féodalisme depuis la destitution du roi et l'accession du Président Daoud au pouvoir. La mainmise violente et brutale de l'Union soviétique sur l'Afghanistan a été précédée par une série d'événements au cours desquels les social-impérialistes soviétiques ont coupé tour à tour la tête à leurs hommes, à ceux qu'ils avaient d'abord portés au pouvoir, dans la tentative de trouver les plus adaptés et les plus obéissants à Moscou. On ne saurait dire avec certitude qu'il n'y aura pas de nouvelles surprises.

Le cas de l'Afghanistan fournit un témoignage révélateur à bien des égards en ce qui concerne les dangers que courent les pays qui acceptent de conclure des traités déjà tristement fameux d'amitié et de coopération avec une superpuissance impérialiste comme l'Union soviétique. Pour cette superpuissance, ces traités ne sont qu'une voie à sens unique dont Moscou est le point de départ et par laquelle passeraient les divisions armées le moment venu, comme en Afghanistan.

L'occupation de l'Afghanistan est un crime contre un peuple, contre l'humanité entière. C'est un défi de plus lancé par les social-impérialistes soviétiques à tous les peuples épris de paix et de liberté, un avertissement menaçant lancé à d'autres pays souverains. L'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique est un exemple typique démontrant comment une activité préalable intense de complots et de conspirations est suivie de l'invasion directe d'un pays par la force et ensuite d'une nouvelle vague de cynisme et de menaces

M. Baleta (Albanie)

pour obliger le peuple du pays attaqué et la communauté internationale à accepter le fait accompli. Les social-impérialistes soviétiques déclarent cyniquement qu'ils n'ont envoyé en Afghanistan qu'un contingent militaire limité parce qu'ils ne pouvaient pas refuser et ne pas honorer une invitation répétée des autorités afghanes. Cela dit, ils laissent aussitôt entendre clairement qu'aucune autre "invitation" de retirer leurs troupes d'occupation émanant du peuple afghan ou de la communauté internationale ne serait acceptée. Quant à l'autre prétention que l'armée soviétique restera temporairement en Afghanistan, il suffit de rappeler que cette armée continue de stationner temporairement en Tchécoslovaquie 12 ans après l'invasion.

L'agression soviétique contre l'Afghanistan et l'occupation de ce pays sont une conséquence directe des efforts continus de l'Union soviétique social-impérialiste visant à réaliser sa politique d'expansion et d'hégémonie mondiale, ses plans stratégiques qui comportent une série d'actions économiques, politiques, idéologiques et militaires. Pour ce faire, le social-impérialisme soviétique cherche, entre autres, à acheter et à corrompre des cliques dominantes dans divers pays, des groupes politiques et des individus, à fomenter des complots et des coups d'Etat pour porter au pouvoir des régimes prosoviétiques, à attiser des querelles et des conflits entre les autres pays pour déstabiliser des régions entières. Et voilà qu'il se livre même à l'intervention militaire directe. Toute cette activité subversionniste et agressive, vaste et multiforme, toutes les actions hégémonistes et néo-colonialistes soviétiques sont camouflées sous le couvert de l'aide et du soutien prétendument prêtés aux forces révolutionnaires ou de libération nationale, aux pays en voie de développement. L'Union soviétique s'emploie à faire croire qu'elle poursuit une politique léniniste et internationaliste, qu'elle soutient la révolution. En fait, elle aide la contre-révolution.

M. Baleta (Albanie)

Dans son oeuvre "L'impérialisme et la révolution", le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha a souligné :

"La stratégie des social-impérialistes, contrairement à ce qu'ils prétendent, n'a rien de commun avec le socialisme et le léninisme. C'est la stratégie d'un Etat impérialiste rapace, qui cherche à étendre son hégémonie et sa domination sur tous les continents et sur tous les pays. Cette politique hégémoniste et néo-colonialiste que pratique l'Union soviétique révisionniste se heurte - et il ne peut en être autrement - à la politique menée par les Etats-Unis et depuis quelque temps aussi par la Chine. Les intérêts des impérialistes s'affrontent aussi dans leur lutte pour un nouveau partage du monde. Ce sont précisément ces intérêts et cette lutte qui opposent les superpuissances entre elles, qui poussent chacune d'elles à user de toutes les forces et de tous les moyens dont elle dispose pour affaiblir sa rivale ou ses rivales, aussi longtemps que ces heurts n'ont pas atteint le degré d'âpreté qui les font se jeter dans des affrontements armés."

Les événements qui ont lieu actuellement en Afghanistan, la tension et les dangers créés pour les autres pays de la zone environnante sont la conséquence directe des intrigues et des complots dangereux ourdis par les superpuissances impérialistes, la conséquence de la rivalité américano-soviétique, de la politique de canonnière que pratiquent les Etats-Unis et l'Union soviétique au détriment de l'indépendance, de la liberté et des droits nationaux des peuples et des Etats souverains.

Les événements en Afghanistan et les pressions, les chantages, le blocus et même les préparatifs des impérialistes américains en vue de déclencher une agression contre l'Iran sont étroitement liés. Il s'agit tout d'abord du témoignage de la rivalité grandissante des deux superpuissances dans la zone du Golfe, du Moyen-Orient et de l'océan Indien en vue de contrôler les gisements de pétrole et les positions stratégiques. Après leur défaite cuisante, en Iran, à la suite de la chute du Chah et du renforcement des sentiments et du mouvement anti-impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique ont déployé d'énormes activités pour

M. Baleta (Albanie)

reprendre certaines positions et pour s'assurer des points d'appui dans divers pays. Le social-impérialisme soviétique saisit cette occasion pour mettre en application ses plans pour avancer vers les puits de pétrole du Golfe et vers l'océan Indien. L'objectif principal de l'agression militaire soviétique est de vassaliser l'Afghanistan, de transformer ce pays en place d'armes permanente au service des plans agressifs futurs contre les autres pays de la région et pour réaliser un vieux rêve de la Russie tsariste, une percée vers les eaux chaudes de l'océan Indien.

Mais les deux superpuissances impérialistes ont aussi des intérêts communs dans cette zone. Toutes les deux visent à réprimer les mouvements révolutionnaires, les peuples et à les empêcher de prendre le chemin d'un développement indépendant, national et démocratique.

Dans le cadre de leur stratégie globale pour établir la domination et l'hégémonie sur le monde entier, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique savent comment concerter leurs efforts, tout en se défiant mutuellement et en s'accusant pour mieux tromper l'opinion publique. L'occupation soviétique en Afghanistan a eu lieu alors que les pressions et le blocus des impérialistes américains contre l'Iran prenaient de l'ampleur et que les possibilités d'une intervention américaine augmentaient. L'agression soviétique contre l'Afghanistan est aussi un coup dirigé contre la révolution iranienne, révolution qui est pratiquement mise entre les deux feux des superpuissances impérialistes.

L'histoire du passé récent et celle de nos jours nous fournissent assez d'exemples pour savoir que les Etats-Unis et l'Union soviétique parviennent à s'entendre lorsqu'ils ont intérêt à le faire, et même au moment de crise dans leurs relations lorsqu'il est question pour eux de maintenir ou de placer sous leur coupe les autres peuples et les autres pays.

C'est déjà un phénomène fréquent, dans la pratique de ces deux superpuissances, que de procéder par voie d'accord secret au partage de zones d'influence pour continuer plus aisément leur rivalité expansionniste et hégémoniste. On se souvient comment elles se sont livrées à des marchandages au détriment de la lutte des peuples de l'Indochine lorsque ceux-ci combattaient l'agression américaine. On connaît fort bien leurs marchandages aux dépens

M. Baleta (Albanie)

de la lutte des peuples arabes contre l'agression impérialiste-sioniste, marchandages faits ouvertement et dans les coulisses, malgré la grande rivalité américano-soviétique au Moyen-orient. C'est la même pratique que les deux superpuissances utilisent aussi contre le peuple afghan, le peuple iranien et dans toute la région du golfe Persique.

La paix et la sécurité internationales se trouvent gravement menacées à la suite de l'occupation soviétique de l'Afghanistan parce que cet événement va exacerber toutes les contradictions anti-impérialistes dans cette zone. Les impérialistes américains et les social-impérialistes chinois qui hypocritement cherchent à se faire passer pour "des défenseurs" de l'Afghanistan et versent des larmes de crocodile sur son sort comptent profiter de situations troubles et réaliser leurs visées hégémoniques, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique ou ailleurs. Ce n'est pas pour aider et protéger les peuples du danger du social-impérialisme soviétique que les Etats-Unis et la Chine intensifient les efforts tendant à renforcer leur alliance, surtout dans le domaine militaire. Au contraire, l'activité intense des superpuissances impérialistes en ces moments rend la situation mondiale plus explosive et plus tendue, augmente les risques de guerre et de nouvelles agressions.

Aucun peuple, aucun pays épris de paix, de liberté et de justice, aucun homme honnête ne peut certes demeurer indifférent face à l'agression et à l'occupation militaire soviétique en Afghanistan. Les social-impérialistes soviétiques ne peuvent pas dissimuler le crime qu'ils ont perpétré contre ce pays et son peuple. Il n'existe pas d'excuse pour cela. Aucun prétexte ne peut justifier une invasion militaire d'un Etat indépendant. L'occupation soviétique de l'Afghanistan et les pressions et chantages des Etats-Unis d'Amérique contre l'Iran continuent d'indigner les peuples du monde entier. Ces événements sont une occasion de plus pour les peuples de tirer les conclusions qui s'imposent et surtout de renforcer la vigilance face à la politique agressive, hégémonique des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique et de la Chine.

M. Baleta (Albanie)

Maintenant que les combattants de la liberté en Afghanistan ont pris les armes et combattent vaillamment dans les montagnes et dans les vallées de leur pays contre les occupants soviétiques et leurs agents, ils ont besoin de la solidarité des peuples et des pays épris de paix, de liberté et de justice, des hommes honnêtes et progressistes partout dans le monde. Cette solidarité leur sera certainement accordée comme elle l'a été aux autres peuples engagés dans la voie de la lutte pour la libération nationale. La révolution du peuple iranien est un appui puissant à la lutte libératrice du peuple afghan qui sera assurément soutenu par les peuples musulmans épris de liberté partout où ils se trouvent. Les peuples arabes et africains particulièrement, qui sont actuellement les plus menacés par l'impérialisme américain et le social-impérialisme soviétique, doivent exprimer avec force leur solidarité avec la révolution iranienne et l'insurrection afghane. C'est un moment où à travers les prises de position se distinguent les dirigeants des pays qui défendent véritablement les intérêts nationaux des peuples. C'est un moment où il est nécessaire de se rendre compte encore mieux que tout pays ou Etat qui s'appuie sur l'une ou l'autre des superpuissances impérialistes court le grand risque de devenir victime de l'ingérence et de l'agression. C'est le moment où il faut dire à haute voix "Agresseurs social-impérialistes, hors de l'Afghanistan" et "Impérialistes américains, bas les mains en Iran". Pour les peuples et les pays démocratiques et progressistes, il est devenu nécessaire et plus urgent que jamais de redoubler de vigilance et d'efforts pour s'opposer aux activités et aux menées agressives des superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique, la Chine et les autres forces réactionnaires qui poussent l'humanité vers l'abîme d'une grande et dévastatrice conflagration mondiale.

Le peuple albanais et son Gouvernement ont condamné énergiquement l'agression de l'Union soviétique contre l'Afghanistan. Le peuple albanais a la conviction profonde que le peuple afghan, vaillant et fortement attaché à son indépendance et à sa liberté, combattra les armes à la main et finira par chasser les envahisseurs de ses foyers.

M. KLESTIL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réunissons aujourd'hui conformément à une procédure inhabituelle et exceptionnelle qui, dans l'histoire des Nations Unies, n'a été suivie que dans des circonstances très graves. Ce n'est que très rarement que les Membres des Nations Unies sont appelés à se réunir conformément à la résolution 377 (V), intitulée "L'union pour le maintien de la paix". Cette résolution stipule que :

"... dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression et où, du fait que l'unanimité n'a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale examinera immédiatement la question ... pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales."

En fait, la situation en Afghanistan, qui a suscité la réunion de l'Assemblée, constitue, de l'avis de la délégation autrichienne, une menace à la stabilité dans l'ensemble de la région, qui pourrait avoir des incidences très graves sur les relations internationales dans leur ensemble.

Etant donné la gravité des événements survenus en Afghanistan, le Ministre fédéral autrichien des affaires étrangères, M. Pahr, s'est félicité de l'initiative prise pour que la question soit discutée d'urgence dans le cadre des Nations Unies. Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'adopter le projet de résolution que lui avaient soumis ses membres non alignés. Cette situation a entraîné la réunion de cette session extraordinaire d'urgence au cours de laquelle tous les Etats Membres doivent examiner la situation et exprimer leurs points de vue et leur préoccupation à l'égard de la question dont nous sommes saisis.

L'Autriche, étant donné le caractère permanent de sa neutralité, a, au cours des années passées, souligné à maintes reprises les principes fondamentaux qui doivent régir les relations internationales et qui s'appuient sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats et sur la non-utilisation de la force dans les relations internationales, conformément aux objectifs des Nations Unies.

M. Klestil (Autriche)

C'est pourquoi l'Autriche ne saurait rester silencieuse face à une situation dans laquelle tous ces principes fondamentaux sont en jeu. Le chancelier fédéral autrichien, M. Kreisky, a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation en Afghanistan et a dit que l'intervention militaire en Afghanistan constituait un danger réel pour la politique de détente, qui a été élaborée si laborieusement entre les puissances du monde au cours des vingt-cinq années passées et que - et c'est là une question de principe - l'invasion d'une armée dans un pays étranger ne pouvait être acceptée. Les arguments invoqués pour justifier l'intervention ne semblent pas fondés et ne peuvent être considérés que comme un prétexte pour couvrir les activités entreprises.

L'Autriche appuie le droit de chaque peuple à l'autodétermination et au libre choix de son propre système politique et social. Nous espérons que le peuple afghan pourra très bientôt exercer ces droits fondamentaux. Nous nous joignons donc aux autres pays du monde entier - alignés et non alignés - qui ont lancé un appel pour que toutes les troupes étrangères soient retirées d'Afghanistan. Nous appuierons donc le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie et qui figure dans le document A/ES-6/L.1.

La situation actuelle en Afghanistan suscite des préoccupations graves et sérieuses non seulement pour l'avenir de la population afghane et la stabilité dans la région, mais également pour le développement des relations internationales au niveau mondial.

L'Autriche avait espéré que la nouvelle décennie contribuerait à faire progresser la politique de détente qui assurerait la paix et la sécurité dans le monde et permettrait d'oeuvrer de concert pour trouver une solution aux problèmes mondiaux urgents qui menacent le bien-être de la majorité des nations. Nous avons également espéré que des progrès seraient réalisés dans les domaines du contrôle des armes et du désarmement. En conséquence, nous avons exprimé à plusieurs reprises l'intérêt que nous portons à une ratification rapide du Traité SALT II et aux mesures prises entre les deux grandes puissances du monde pour aider au moins à réduire la croissance qualitative et quantitative de leurs arsenaux militaires mortels. A maintes reprises, nous avons souligné le besoin de réaliser des progrès véritables dans les négociations entreprises

M. Klestil (Autriche)

sur la réduction mutuelle des forces et sur les mesures connexes en Europe centrale qui ont été menées à bien à Vienne, au cours des six dernières années. A la dernière Assemblée générale, de concert avec de nombreuses autres délégations, nous avons demandé la conclusion rapide du traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Les événements récents survenus en Afghanistan semblent briser la plupart de ces espoirs. Tout progrès dans ce domaine dépend du renforcement positif et fructueux de la détente dans les relations internationales. Nous espérons que les conditions indispensables à une reprise de ce processus seront bientôt rétablies.

M. MISHRA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Les récents événements qui ont eu lieu dans notre région, en particulier en Afghanistan, nous préoccupent gravement. L'Inde entretient des relations étroites et amicales avec le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan. L'Inde porte un intérêt vital à la paix, à la sécurité, à l'indépendance et au non-alignement en Afghanistan, pays avec lequel elle entretient des relations traditionnelles d'amitié. L'Inde ne saurait rester indifférente face aux tentatives faites par certaines puissances extérieures qui cherchent à intervenir dans les affaires intérieures de l'Afghanistan en formant, en armant et en encourageant des éléments subversifs afin de créer des troubles à l'intérieur de ce pays.

Nous nous opposons à la présence de troupes et de bases étrangères dans tout pays. Cependant, le Gouvernement soviétique a assuré notre gouvernement que ses troupes ne sont entrées en Afghanistan que pour répondre à une demande du Gouvernement afghan faite le 26 décembre 1979, par le président Amin et répétée le 28 décembre 1979 par son successeur. De plus, l'assurance nous a été donnée que les troupes soviétiques seraient retirées dès que le Gouvernement afghan en fera la demande. Nous n'avons aucune raison de douter de ces assurances, en particulier lorsqu'elles sont formulées par un pays ami comme l'Union soviétique auquel nous unissent tant de liens étroits.

M. Mishra (Inde)

L'Afghanistan a tous les droits de protéger sa souveraineté, son intégrité et son indépendance. L'Inde espère que le peuple de l'Afghanistan pourra résoudre ses problèmes internes lui-même sans aucune intervention étrangère. L'Inde espère que l'Union soviétique ne portera pas atteinte à l'indépendance de l'Afghanistan et que les forces soviétiques n'y resteront pas un jour de plus que cela est nécessaire.

La discussion de cette question en Assemblée générale, qui concerne le droit souverain du Gouvernement et du peuple d'Afghanistan de protéger leur souveraineté et leur indépendance, ne facilite pas le rétablissement de la paix dans la région. Elle risque d'intensifier la guerre froide et de menacer la paix et la sécurité de la région.

Les événements survenus récemment dans la région asiatique, y compris l'océan Indien, nous préoccupent déjà gravement. Construire des bases, fournir des armes à des pays petits et moyens et intervenir dans les affaires intérieures des nations afin d'isoler et de diviser les pays non alignés menacent même notre propre sécurité.

M. THIEMELE (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, la délégation ivoirienne est heureuse de vous voir présider les travaux de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale convoquée conformément aux dispositions de la résolution 377 A (V) du 3 novembre 1950.

Elle l'est d'autant plus que vous représentez un pays de petites dimensions, qui a subi la colonisation et la domination et qui a lutté farouchement pour recouvrer son indépendance et sa liberté. Malheureusement, tel n'est pas le cas de tous les Etats Membres de notre Organisation. Si la plupart d'entre nous ont été bafoués pendant des décennies au plus profond d'eux-mêmes, y compris dans leur existence physique, culturelle et sociale, certains parmi les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'ont jamais connu ce qu'est la subjugation par l'étranger, la négation de son être propre, la situation de dominé sans autre droit que celui de la soumission, parce que l'histoire leur a épargné une telle aventure et aussi parce que leurs dimensions leur garantissaient une résistance plus aisée. C'est là le drame de notre Organisation, qui proclame dans sa Charte que tous les Membres jouissent d'une égalité souveraine et dont la raison d'être est le maintien de la paix et de la sécurité internationales par des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix. En outre, elle a pour vocation de développer des relations amicales entre les nations sur la base du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

N'y a-t-il pas là un engagement solennel de tous les Etats à se respecter et à résoudre, selon des normes acceptées par tous, les problèmes qui surgiraient entre eux? N'est-ce pas la raison pour laquelle tous les Etats nouvellement indépendants, quelles que soient leurs dimensions, sollicitent avant toute chose leur admission aux Nations Unies, pièce maîtresse de l'édifice de notre monde civilisé d'après la deuxième guerre mondiale qui a vu s'écrouler le régime barbare nazi?

Le problème que nous examinons aujourd'hui, dans sa brutalité indéniable, nous paraît secouer les fondements de notre civilisation contemporaine et cela tient à plusieurs raisons dont voici les deux principales à nos yeux.

M. Thiemele (Côte d'Ivoire)

D'abord, et contrairement à toutes les dispositions de la Charte, un grand pays - pour dire le moins - expédie des divisions entières de sa puissante armée occuper un pays voisin ayant 2 000 km de frontières communes avec lui, dix fois moins peuplé que lui, cent fois moins riche, un pays de civilisation très ancienne et qui pratique la religion musulmane à cent pour cent, pour y installer un régime à sa dévotion et destiné à appliquer à ce peuple qui a toujours vécu librement un système socio-politique qui nie ses valeurs ancestrales. Et ce grand pays a l'outrecuidance de proclamer devant une organisation où les trois quarts des membres sont similaires à ce voisin écrasé qu'il est venu à la demande du gouvernement renversé! Mieux, il vient invoquer l'Article 51 de la Charte pour justifier son acte, Article relatif au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée. Ce sont là les propres termes de la Charte. L'Article 51, qu'a rappelé également le représentant du nouveau régime, exige précisément que "les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense [soient] immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité...". Or, depuis le 5 janvier, les partisans de cette thèse nous répètent inlassablement que l'examen de la situation en Afghanistan par le Conseil de sécurité d'abord et par l'Assemblée générale ensuite, est une immixtion grossière dans les affaires intérieures d'un Etat qui déclare lui-même qu'il est victime d'agressions armées étrangères. Comprenne qui pourra!

La deuxième raison de notre inquiétude est encore plus grave car elle concerne l'un des principes énoncés dans l'Article 2 de la Charte, à savoir le devoir des Etats Membres de remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte.

En effet, comment ne serions-nous pas inquiets quand le pays dont les soldats campent aujourd'hui en territoire étranger est celui-là même qui a toujours, de façon convaincante et éloquente, proclamé sa vocation à l'instauration de relations internationales égalitaires, démocratiques, pacifiques, et tournées vers la coopération! Ce grand pays, dont l'ambassadeur déclarait, il n'y a pas longtemps, que "dès les premiers jours de son existence, il s'est toujours prononcé résolument contre le fait que certains Etats imposent leur volonté à d'autres Etats et peuples", ce grand pays, dis-je, a, avec une application

M. Thiemele (Côte d'Ivoire)

remarquable, conduit notre grande organisation à élaborer une série de textes dont l'existence même constitue en soi un progrès normatif sans précédent. Je n'en citerai que quelques-uns, parmi les plus significatifs : Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, adoptée en 1965 lors de la vingtième session de l'Assemblée générale; Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée en 1970 lors de la vingt-cinquième session; Traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, adoptée en 1976 lors de la trente et unième session; Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale, adoptée en 1977 lors de la trente-deuxième session; enfin le texte relatif à la question de l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales examinée en 1979 lors de la trente-quatrième session.

N'est-ce pas le pays qui a initié tous ces textes qui, aujourd'hui, quoi qu'il en dise, viole l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Afghanistan?

N'est-ce pas le même pays qui envoie son armée installer un gouvernement dans un pays souverain sans que la volonté du peuple de ce pays soit prise en compte?

Il y a là manifestement emploi de la force par un puissant pour imposer sa présence à un faible et donc manifestation d'hégémonie sur un pays voisin. L'on est en droit de se demander s'il n'y a pas duplicité de la part de ce grand pays dont la crédibilité internationale a longtemps reposé sur la générosité révolutionnaire dont il se réclame abondamment au plan intérieur comme au plan extérieur.

La détente, qui est le nouveau nom de la coexistence pacifique et dont nous connaissons les chantres les plus doués, est battue en brèche sans aucun ménagement, et les règles de bon voisinage et le principe de l'égalité souveraine des Etats sont superbement ignorés.

Ces deux raisons essentielles, à savoir le refus des règles de bon voisinage et l'apparente duplicité dont a fait preuve l'agresseur en la circonstance, auxquelles nous pourrions ajouter la constante politique agressive menée par ce pays à travers les continents soit directement, soit par alliés interposés, justifient amplement le débat en cours au sein de cette auguste Assemblée.

M. Thiemele (Côte d'Ivoire)

Que reste-t-il après cet acte caractérisé d'occupation d'un pays? Il reste un peuple soumis, bafoué, un de plus, diront les observateurs, qui n'aura pas de sitôt l'occasion de se relever de cette mésaventure. Il reste aussi une grande puissance, avec plus de 85 000 hommes de troupe, dans un pays voisin qui n'en possède pas autant, présence que sa propre opinion publique ignore par ailleurs. Elle aura beaucoup de peine à s'arrêter en si bon chemin, d'autant plus que le voisinage est bruyant et chargé de poudre!

Mais notre Organisation ne doit pas accepter de subir les actions des grandes puissances sans réaction. Elle ne doit pas inscrire dans ses tablettes l'impunité des plus grands, qui peuvent imposer des règles aux plus petits et aux plus faibles pendant qu'eux-mêmes les ignorent superbement. L'ONU ne doit, en aucun cas, encourager le recours à la force dans les relations internationales, que cela soit le fait d'une grande puissance, d'une moyenne ou d'une petite puissance, afin de ne pas détruire toute morale internationale.

La Côte d'Ivoire, qui a toujours oeuvré pour l'instauration de relations pacifiques entre les Etats, quels qu'ils soient, ne saurait avaliser la politique du diktat qui ni le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à choisir eux-mêmes leur régime politique et leurs dirigeants.

Elle voudrait réaffirmer sa conviction profonde que seuls la concertation et le dialogue permanents doivent être utilisés par les Etats pour régler les différends qui peuvent surgir entre eux. Elle voudrait préconiser, comme elle l'a toujours fait, que la politique de non-alignement, pièce essentielle du monde d'aujourd'hui, soit orientée vers une politique de neutralité vraie, qui permettra aux pays qui la pratiqueront de sauvegarder leur indépendance et leur liberté, dans la paix et la justice. Ainsi, le 7 décembre dernier, le Président Félix Houphouët-Boigny a-t-il tenu à attirer encore une fois l'attention du peuple ivoirien sur "ce qu'un pays peut souffrir lorsque sa faiblesse, ses divisions, le livrant aux menées étrangères, en font un champ de bataille permanent".

M. Thiemele (Côte d'Ivoire)

Mon pays maintiendra cette attitude partout et pour tous les peuples, en particulier pour les plus faibles qui doivent pouvoir bénéficier de la protection des principes contenues dans la Charte des Nations Unies et des règles librement acceptées en droit international. C'est pourquoi nous appuyons toute action, au sein de notre Organisation, qui tendra au retrait immédiat des troupes étrangères qui sont présentement en Afghanistan, à la cessation de toute intervention étrangère dans ce pays afin qu'il puisse, comme auparavant, déterminer son destin en toute liberté, en toute indépendance et en pleine souveraineté, sans aucune ingérence extérieure. L'existence de l'Organisation des Nations Unies et le maintien d'un ordre international pacifique en dépendent.

M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Au cours du débat au Conseil de sécurité sur le problème de la situation en Afghanistan, j'ai eu l'occasion de présenter la position de la République socialiste du Viet Nam sur ce problème. Je regrette profondément que le Conseil de sécurité, nonobstant les fortes oppositions réitérées du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et les objections exprimées par de nombreux pays, se fondant de façon injustifiée sur une question artificielle, encore une fois ait décidé la convocation de cette sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale à ce sujet.

Comme l'indique le télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan adressé au Conseil de sécurité le 3 janvier 1980, le fait que le Conseil de sécurité et, aujourd'hui, l'Assemblée générale des Nations Unies examinent la question de la situation en Afghanistan, en dépit des protestations du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, constitue une ingérence directe et flagrante dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Ma délégation exprime de nouveau sa sérieuse réprobation sur cette pratique arbitraire de la direction des travaux de l'ONU, pratique qui témoigne peut-être moins du souci de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales que de l'intention d'alimenter une campagne politique et diplomatique internationale à des fins inavouées de certaines grandes puissances.

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

Je voudrais saluer chaleureusement la présence à notre Assemblée de Son Exc. M. Mohammad Dost, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan. Ensemble, nous avons suivi avec attention son importante intervention, qui est un apport de grande valeur à la compréhension de la situation dans son pays et de la juste position de son gouvernement. A ce stade de notre travail, après avoir écouté les allocutions de nombreux collègues qui m'ont précédé et qui ont évoqué les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, principes que personne d'entre nous ne songe à nier, il m'apparaît que le point clef du problème qu'il nous appartient de déterminer afin d'en dégager une conclusion dans un sens ou dans un autre est de savoir qui sont les véritables amis du peuple afghan, qui sont ses ennemis implacables et qui sont les représentants légaux et authentiques de ce peuple.

Pour répondre à une telle question, il ne suffit pas seulement de procéder à un examen objectif des faits dans leur contexte historique intégral et dans le déroulement chronologique des événements de cause à effets, mais encore et surtout de faire preuve de justice, respectant scrupuleusement, comme il se doit, les droits souverains et inaliénables du peuple afghan.

Au cours des réunions du Conseil de sécurité la semaine dernière, tout comme devant cette Assemblée générale, plus d'un orateur a critiqué la présence des troupes soviétiques en Afghanistan sans toutefois dire un seul mot sur la raison qui les ont fait venir. Or nous serions étonnés que quelqu'un, à cette tribune, puisse nier le succès de la révolution d'avril 1978 que le peuple afghan a menée pour se libérer de la tyrannie d'un régime médiéval, lié à l'impérialisme, dans le but d'effacer des rapports féodaux et les séquelles des retards économiques et sociaux du pays; que quelqu'un puisse nier qu'il y ait eu une conspiration organisée par des forces étrangères, de multiples activités subversives, des complots sous forme d'attaques armées, d'infiltrations effectuées au moyen des éléments réactionnaires du régime déchu, menant à l'assassinat de feu le Président Mohammed Taraki et à la perte de milliers de vies innocentes.

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

Alors que la presse internationale, y compris la presse américaine, converge pour en donner à profusion des détails irréfutables, quelqu'un tenterait-il de nier le fait que ces complots sont ourdis par les agents de l'impérialisme américain et ceux de l'expansionnisme chinois à partir de nombreux sanctuaires situés sur le territoire des pays voisins de l'Afghanistan?<sup>x</sup>

---

<sup>x</sup> M. Tomasson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

Les faits concrets relatant les activités subversives et agressives menées par Washington et Beijing contre la révolution afghane ont été amplement cités ce matin par l'ambassadeur Troyanovsky, représentant de l'Union soviétique, devant l'Assemblée générale. Méconnaître ces faits systématiques, qui rentrent dans le cadre des manoeuvres de l'impérialisme et de la réaction internationale contre le droit d'autodétermination du peuple afghan et concentrer les attaques injustifiées contre l'aide appropriée, légale et nécessaire de l'Union soviétique à un pays ami qui la lui demande, c'est fermer délibérément les yeux sur une réalité objective de la situation en Afghanistan et se laisser entraîner dans la propagande hystérique des ennemis de la révolution afghane et des adversaires de l'amitié traditionnelle entre les peuples afghan et soviétique. De même, cela constituerait un manque de vigilance politique devant le plan stratégique dangereux de l'impérialisme américain en collusion avec les expansionnistes chinois tendant à intensifier leur emprise militaire et politique dans diverses régions du globe, à l'encontre des pays non alignés et du tiers monde.

Quant aux relations d'amitié et de bon voisinage entre l'Afghanistan et l'Union soviétique, qui connaissent une longue tradition de 62 années, l'histoire rappelle à ceux qui auraient envie de le contester qu'à l'époque du début de l'indépendance de l'Afghanistan, celui-ci avait bénéficié de l'assistance militaire soviétique quand il se trouvait menacé par les colonialistes britanniques. Serait-il anormal que, de nos jours, l'Afghanistan s'adresse à son voisin du nord et ancien ami, cette fois quand il estime que son indépendance, sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale sont menacées par une sérieuse attaque armée étrangère, surtout que cette requête urgente est en pleine conformité avec les dispositions du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération signé entre les deux pays en décembre 1978, ainsi qu'avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies?

Il est pour le moins surprenant de constater que certains milieux se trouvent choqués du fait que la République démocratique d'Afghanistan puisse exercer son droit, en tant que pays souverain, de choisir ses amis et d'organiser efficacement sa défense individuelle et collective. Or il est à remarquer que ce sont ceux-là mêmes,

M. Ha van Lau (Viet Nam)

véritables instigateurs des réunions spéciales du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sous prétexte de préserver la paix et la sécurité internationales et de défendre le droit d'autodétermination du peuple afghan, qui sont en fait les forces qui de longue date ont foulé aux pieds le droit souverain du peuple afghan.

Dans cette campagne tapageuse, l'impérialisme et la réaction internationale ne reculent devant aucun stratagème afin de semer la confusion sur la cause et l'effet, la forme et la substance du problème pour induire en erreur l'opinion sur une question de principe d'une importance cruciale pour les peuples en lutte.

Cependant, les peuples opprimés dans le monde, dont le Viet Nam, ont bien appris au prix de leur sang à distinguer qui sont leurs amis et qui sont leurs bourreaux. Non seulement en Afghanistan, en cette minute, mais dans de nombreuses autres régions du monde, les mêmes pays qui brandissent les slogans de la défense de la paix et de la sécurité internationales sont justement ceux qui ravitaillent à profusion en armements les plus sophistiqués les forces sionistes d'Israël pour massacrer les peuples arabes et pour perpétuer l'exil de tout le peuple palestinien. Ce sont eux qui épaulent ouvertement les racistes de Pretoria et de Salisbury dans leur politique criminelle d'apartheid contre les peuples de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud.

Il est superflu de rappeler qui sont les alliés actifs des forces d'agression contre les pays de première ligne. Qui a fait assassiner le président Salvador Allende et tuer du même coup le régime démocratique du Chili?

Qui protège à bout de bras les tyrans des peuples : Palawi, Somoza, Pol Pot? Qui faisait usage des B-52, du napalm, et des bombes incendiaires pour subjuguier les peuples de l'Indochine? Qui a organisé et incité le crime de génocide des 3 millions de Kampuchéens innocents?

Qui encore, se targuant de son important potentiel humain, occupe des centaines de milliers de kilomètres carrés de territoires de pays voisins? Quelle hypocrisie, quand le pays qui appelle bruyamment à la défense de la paix et de la sécurité internationales, s'avère être le pays qui a lancé 600 000 hommes de troupes il y a à peine une année dans une agression criminelle contre le Viet Nam

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

et qui est en train de masser près de 20 divisions de troupes à la frontière de ses pays voisins du sud, en vue de maintenir une tension permanente de guerre contre les peuples numériquement beaucoup plus faibles. C'est ce même pays qui prêche la paix et la sécurité internationales en Afghanistan, qui entretient des centres d'entraînement de commandos, d'agents d'espionnage, d'éléments subversifs sur son territoire même, qui utilise les colonies de ses ressortissants d'outre-mer comme une cinquième colonne ou force de déstabilisation contre les petits pays sous sa coupe.

Ces derniers jours, un rapprochement, notamment sur le plan militaire, entre ces forces d'expansionnisme, fauteurs de guerre à Washington et à Beijing, est en train d'aggraver le danger de guerre dont la menace pèse depuis déjà longtemps sur les régions de l'Asie du Sud-Est.

Pouvons-nous, dans ces conditions, prendre au sérieux les palabres de paix et de sécurité de ces forces impérialistes et réactionnaires?

Se peut-il que ceux qui ont semé la mort et la désolation parmi les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, qui soutiennent le sionisme contre les peuples arabes et palestinien, subitement sont devenus les sauveurs du peuple afghan? D'ailleurs, comment peuvent-ils servir la paix et la sécurité quand ils montent les peuples, dans le sous-continent asiatique, les uns contre les autres et arment celui-ci contre celui-là?

Quant à l'intention de certains milieux de déformer le rôle de l'URSS et l'assistance politique, morale, matérielle et militaire qu'elle a accordée au peuple afghan devant le danger d'écrasement total de la révolution afghane, j'estime nécessaire de rappeler certains épisodes de l'histoire contemporaine.

Au cours des dernières décades, alors que les peuples coloniaux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont accédé à l'indépendance par le baptême de feu et de sang, quel sort le colonialisme et l'impérialisme ont réservé à ces peuples en lutte, sinon la guillotine, le bagne et le napalm? Alors que leurs ennemis impérialistes étaient disposés à les effacer de la carte du monde, quelle aurait été l'issue de la lutte de ces peuples si l'assistance politique, morale et matérielle de l'Union soviétique et des autres pays socialistes leur avait fait défaut?

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

C'est dans le creuset de la lutte pour son émancipation que les peuples du tiers monde ont réalisé la contribution incomparable de l'Union soviétique et des pays socialistes aux mouvements de libération nationale. Une véritable amitié active et dynamique de ces forces, qui mettent tout en oeuvre pour assurer la victoire des peuples opprimés, constitue un rempart efficace contre l'impérialisme, le néo-colonialisme, le racisme, le sionisme et l'expansionnisme. C'est une des caractéristiques de notre époque, une réalité objective de l'histoire contemporaine que tout homme de conscience doit reconnaître.

C'est ce qui explique la raison pour laquelle l'impérialisme et ses alliés réactionnaires s'acharnent à attaquer l'Union soviétique, à calomnier ses actions de solidarité internationale en faveur des peuples en lutte, afin d'isoler ceux-ci de la communauté socialiste et de les amputer d'une assistance qui leur est salutaire et réduire leur capacité de réagir, les rendant ainsi plus vulnérables et plus faciles à écraser.

C'est donc là la véritable motivation de cette campagne de pression politique contre la présence des troupes soviétiques en Afghanistan, sous le couvert fallacieux de la défense de la paix et de la sécurité internationales.

Le deuxième objectif inavoué des promoteurs de cette campagne est de s'en servir comme prétexte pour relancer la guerre froide et la course aux armements. C'est pour eux une occasion inespérée pour convaincre les forces d'opposition d'une politique de guerre, pour justifier un renforcement du dispositif de la prétendue défense anti-soviétique dans le Sud-Ouest asiatique, dans le golfe Persique, dans la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien.

L'Agence France-Presse du 9 janvier dernier rapporte que le Président américain a déclaré aux parlementaires américains le 8 janvier que la présence en Afghanistan des troupes soviétiques était "la plus grande menace à la paix depuis la deuxième guerre mondiale".

Ce commentaire laisse supposer que son auteur ignore totalement la guerre d'agression d'une brutalité inégalée menée par son pays même qui a causé la mort de combien de millions d'innocents, non seulement chez les peuples de la péninsule indochinoise, mais aussi au sein du peuple américain lui-même et parmi ses alliés. Selon cette même agence, les milieux diplomatiques à Washington s'accordent pour relever dans la déclaration du Président américain le reflet de ses préoccupations électorales, associées également à son dessein de mobiliser la communauté internationale contre l'Union soviétique et de dissuader ses alliés encore hésitants d'accepter sans réagir les changements survenus à Kaboul.

A la lumière de ces informations, il est difficile de dire que la campagne aux Nations Unies sur la situation en Afghanistan n'a pas été montée à dessein pour créer sur les plans intérieur et extérieur des pressions nécessaires à la réalisation de ces objectifs stratégiques.

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

Ces faits révélateurs suffisent pour nous montrer que le but inavoué de cette campagne contre un acte légal de défense collective des pays souverains en vertu des instruments internationaux en bonne et due forme n'a rien à voir avec la paix et la sécurité internationales comme celles du sous-continent asiatique.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de faire une remarque de principe sur l'attitude choquante de certains pays à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan et de son gouvernement.

Certains pays, au Conseil de sécurité, se sont permis de mettre en cause la légalité et l'authenticité du gouvernement actuel de ce vaillant peuple. Qu'il me soit permis de souhaiter qu'une pareille arrogance ne soit plus une ligne de conduite dans les relations internationales. Car si nous étions conséquents avec les principes énoncés dans la Charte auxquels nous souscrivons tous, comment pourrions-nous nous permettre de préférer une direction du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à une autre? En vertu de quel droit, nous sommes-nous permis de parler à la place du peuple afghan? Si quelques pays ne veulent pas accepter la réalité édifiante des transformations historiques de notre époque et cherchent à s'accrocher désespérément à l'ancien "ordre établi", tôt ou tard, ils devront revenir sur leurs positions illogiques, comme cela a été le cas plus d'une fois au sein de notre Organisation.

A notre point de vue, un fait est indéniable : contre vents et marées, la marche en avant des peuples est irréversible. Les peuples qui se respectent et qui défendent le droit de chaque nation de choisir librement la voie du développement qui leur convient se font un devoir d'appuyer le droit inaliénable du peuple afghan et de la République démocratique d'Afghanistan.

Pour sa part, la République socialiste du Viet Nam soutient fermement la position de la République démocratique d'Afghanistan et les mesures que celle-ci juge appropriées à ses intérêts, position qui est exprimée en ces termes dans la déclaration de son président Babrak Karmal :

"Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan ne permettra à personne de porter atteinte aux droits inaliénables du peuple afghan ni à son droit de défendre par tous les moyens les acquis de la révolution d'avril, l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale

M. Ha Van Lau (Viet Nam)

du pays. Nul ne peut priver cet Etat souverain du droit de légitime défense, inscrit dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et de son droit de demander l'aide nécessaire aux pays avec lesquels il a conclu des traités internationaux. Le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan considèrent la campagne menée contre eux comme une ingérence dans leurs affaires intérieures et une tentative faite pour les empêcher de suivre le cours indiqué par la révolution d'avril."

Nous nous félicitons chaleureusement des victoires du peuple afghan qui vient de rétablir dans la bonne voie la révolution afghane. Nous nous joignons au peuple et à la République démocratique d'Afghanistan pour rendre hommage à l'assistance politique, morale, matérielle et militaire accordée par le Gouvernement de l'Union soviétique à l'Afghanistan. Cette assistance a été également salutaire et déterminante en ce qui concerne le peuple du Viet Nam et d'autres peuples opprimés en lutte. A l'heure actuelle, alors que les dangers de guerre, de destruction et de déstabilisation du fait de l'impérialisme et de l'expansionnisme existent encore et pèsent comme une torture permanente sur la tête des peuples, il nous appartient de réfléchir sérieusement et de nous garder des actions inconséquentes.

En ce qui concerne le projet de résolution A/ES-6/L.1, j'estime que son objectif aussi bien que son contenu s'inscrivent en faux avec la réalité des faits et des aspirations des peuples tant en Afghanistan que dans le reste du monde. Il ne peut que servir la campagne de regain de la guerre froide des milieux militaristes. Ma délégation le considère comme contraire aux vrais intérêts de la paix et de la sécurité internationales et une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, et je ne peux en aucune façon le soutenir.

Quel que soit le résultat du scrutin qui clôturera notre débat sur ce problème, la révolution afghane et les peuples opprimés n'en continuent pas moins à aller de l'avant de façon irréversible. Toutefois, il est sincèrement à souhaiter que dans leurs aspirations à la paix, à l'indépendance, à la liberté, à la justice et au progrès, ils marqueront des succès avec le soutien et non en dépit des Nations Unies.

M. NAVA CARRILLO (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : En tant que représentant du Venezuela, j'ai eu l'occasion d'exprimer au Conseil de sécurité la position de mon pays sur la question que l'Assemblée générale examine aujourd'hui, au cours de sa sixième session extraordinaire d'urgence qui a été convoquée parce que le Conseil de sécurité, qui a pour responsabilité première de maintenir la paix, n'a pu s'acquitter de cette responsabilité, étroitement liée à la réalisation de l'un des objectifs des Nations Unies, en raison d'un événement, grave en soi, qui ébranle en y portant atteinte et préjudice des principes aussi importants que celui de l'égalité de droits entre les nations et celui de l'autodétermination des peuples.

Le Venezuela s'était prononcé en faveur de la convocation du Conseil de sécurité, pleinement convaincu que l'intervention en Afghanistan nécessitait une déclaration de la communauté internationale et l'adoption de mesures qui protègent le respect des obligations émanant de la Charte et des nombreuses décisions de l'Assemblée générale.

A l'occasion de cette réunion, je voudrais réaffirmer, au nom du peuple et du Gouvernement de mon pays, la nécessité inéluctable et absolue pour les Nations Unies de garantir le droit de tous les peuples à choisir librement leur propre destin, à choisir leurs propres moyens et plans de développement, à l'abri de toute ingérence étrangère, à l'abri de pressions et de présences obstructrices, à l'abri d'activités extérieures, en étant uniquement guidés par les impératifs du droit, dans les activités menées tant sur le plan national que sur le plan international, pour les objectifs essentiellement inhérents aux Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité; le respect mutuel entre les Etats, l'égalité de droits et le non-recours à l'utilisation de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat quel qu'il soit. Seul le respect strict de ce système de valeurs de l'ordre international est la garantie du développement et du maintien de relations d'amitié et de coopération fructueuse entre les Etats. Si cette conception et ce système sont essentiels pour tous les membres de la communauté internationale, ils le sont encore davantage pour l'avenir des pays en développement, puisque cette conception et ce système font partie même de leur vie et de leur survie organisée, rationnelle et indépendante.

M. Nava Carillo (Venezuela)

Ce caractère indispensable est lié, selon nous, au strict respect du principe de la non-ingérence, tel qu'il est défini au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Comme nous l'avons dit au Conseil de sécurité, le Venezuela souscrit sans réserve à ce principe fondamental, de par sa conviction régionale et de par ses engagements au niveau mondial et, au niveau du continent latino-américain.

L'utilisation à juste titre du droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, en cas d'attaque armée contre un Etat Membre de l'Organisation, stipulé à l'Article 51 de la Charte dont les termes clairs ne doivent ni être affaiblis ni faire l'objet d'interprétations spécieuses, fait partie intégrante de ce caractère indispensable.

L'objectif nous semble évident et les interprétations de termes ne doivent conduire ni à abandonner, ni à affaiblir, ni à éluder des obligations dont le sens fondamental éthique et juridique est très clair. Elle ne doivent pas non plus mettre en danger l'application de la Charte, étant donné que les engagements relevant des Etats dans ce domaine ne peuvent affecter la notion de la compatibilité des obligations qu'impose la Charte à tous les pays membres.

Le Venezuela ne prétend pas se prononcer sur la situation interne en Afghanistan telle qu'elle était avant 1978 ou après; cela relève de la responsabilité des Afghans; nous n'acceptons pas non plus que la situation politique interne de ce peuple à la recherche de son propre destin politique, économique et social serve de prétexte à des ingérences extérieures, comme la présence massive de troupes en Afghanistan; nous ne voulons pas non plus qu'elle serve de prétexte à l'utilisation de méthodes plus ou moins perfectionnées qui portent atteinte au processus normal du choix par un peuple de son régime politique et des idéologies essentielles sur lesquelles il souhaite le fonder.

Lorsque nous examinons les mentions faites des agressions précédentes ou des interventions étrangères, nous ne pouvons qu'indiquer, comme nous l'avons fait au Conseil de sécurité, que nous voyons dans cette attitude une intention de déformer la réalité et nous ne pouvons que nous demander ce qui suit : si ces

M. Nava Carillo (Venezuela)

interventions et agressions se sont réellement produites, pourquoi n'ont-elles pas été dénoncées en temps opportun à l'Organisation des Nations Unies? Les Etats ne disposent-ils pas d'un appui précieux - en l'occurrence la résolution 3314 (XXIX) en particulier les alinéas A) et G) de l'article 3 de cet instrument - pour leur permettre de qualifier ces actes d'actes d'agression ?

Mais la situation que nous examinons aujourd'hui a des éléments supplémentaires et des répercussions très sérieuses pour l'avenir de nos pays, qui souhaitent faire reposer leur tranquillité et leur droit à un développement intégral sur l'application stricte de l'ordre juridique international. En outre, l'absence de modération des grandes puissances dans le passé, a mené à la création d'un nouveau recours de protection : le non-alignement. Ces deux recours de protection, le recours juridique et le recours politique, sont menacés sans aucun doute aujourd'hui et nous pensons que l'on ne peut envisager l'avenir avec confiance si nous ne sommes pas aussi fermement convaincus qu'il ne sera prometteur que dans la mesure où tous les membres de la communauté internationale s'engageront à agir collectivement en faisant preuve d'une volonté commune et si nous ne faisons pas reposer cet avenir sur une base essentiellement juridique qui empêche toute tentative et activité qui visent à porter atteinte à notre identité nationale et à établir des relations de domination ou de dépendance.

Les Nations Unies et leurs Membres ont écrit un chapitre spécial sur la lutte pour l'autodétermination des peuples et dans le domaine économique et social ont fait des efforts qui sont tout aussi importants. Cela a été possible grâce à la confiance qu'ils avaient dans les principes et objectifs de l'Organisation qui aujourd'hui se trouve très vite placée devant des situations qui, il faut le dire franchement, sont surprenantes parce qu'elles sont inattendues, incompréhensibles, contraires à tous les efforts faits pour élaborer un ordre de paix et de sécurité pour lequel on nous demande chaque année des approbations sacro-saintes qui ne nous semblent être que des paroles creuses.

M. Nava Carrillo (Venezuela)

Nous ne faisons le jeu de personne par notre déclaration et notre position; le sérieux de nos engagements vis-à-vis de la communauté internationale, en tant que Membre des Nations Unies, est l'inspiration et la base exclusive de notre position, et parce que nous croyons que c'est ce processus, si difficile à réaliser et susceptible de diminuer les tensions internationales et à éliminer les inégalités économiques et sociales, qui a été interrompu. En examinant le phénomène du déploiement de forces militaires dans des zones du continent, le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a dit devant l'instance régionale latino-américaine la plus importante qu'il nous paraissait regrettable parce qu'il avait pour effet de présenter ces pays aux yeux du monde comme les jouets d'une tutelle militaire, de pousser les pays de la région à des polarisations qu'eux-mêmes ne souhaitaient pas, et parce que cette manifestation de force sapait la crédibilité des pays responsables au premier chef du maintien de la paix mondiale. Il nous semble important que l'Assemblée générale exerce actuellement ses responsabilités pour tenter d'éliminer les causes de la situation préoccupante en Afghanistan et s'efforcer de rétablir, sinon la confiance stricte dans le respect des principes de la Charte, de toute évidence fortement entamée, du moins la tranquillité qui ne peut résulter que d'un esprit de modération.

En conclusion, nous voudrions dire qu'à notre avis, l'Assemblée générale doit exiger la cessation de l'ingérence dans les affaires qui relèvent de la compétence de l'Afghanistan et qui dépendent exclusivement des ressortissants afghans. L'Assemblée doit également exiger le retrait des troupes étrangères du territoire afghan et rappeler au Conseil de sécurité sa responsabilité première qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce n'est qu'en agissant ainsi que l'Assemblée assumera les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

M. Nava Carillo (Venezuela)

Pour conclure, nous voudrions ajouter qu'à notre avis, l'Assemblée générale doit exiger qu'il soit mis fin à l'ingérence dans les affaires de l'Afghanistan, qui relèvent de la juridiction interne de ce pays et du peuple afghan. L'Assemblée doit également exiger le retrait des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan et rappeler au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité.

C'est en agissant ainsi que l'Assemblée assumera les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

M. ANDERSON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Il s'agit là d'une session historique de l'Assemblée générale. En effet, depuis que la résolution 377 (V) a été adoptée en 1950, les procédures découlant de cette résolution intitulée "Maintien de la paix" n'ont été que rarement appliquées. C'est en 1971 qu'elles l'ont été la dernière fois, pour examiner la situation dans le sous-continent indo-pakistanaï. Nous sommes donc réunis conformément à des procédures gardées avec soin pour examiner des situations qui revêtent un danger réel et évident pour la stabilité et la sécurité internationales. Il est bon de rappeler qu'au cours du débat qui a précédé l'adoption de la résolution 377 (V), un certain nombre d'orateurs ont rappelé à juste titre l'histoire de l'échec de la Société des Nations face aux agressions perpétrées en Asie, en Afrique et en Europe, qui ont débouché sur le fléau de la guerre mondiale du fait qu'elles n'avaient pas été contrecarrées. L'Organisation doit donc à cette occasion faire en sorte que tous les membres responsables relèvent efficacement le défi qui leur est lancé.

Tant à ce débat qu'à celui du Conseil de sécurité, des orateurs ont passé en revue l'évolution et la nature de l'invasion soviétique en Afghanistan. La chronologie des événements est claire; il est significatif et de mauvais augure que l'invasion ait été lancée trois jours avant que les autorités actuelles de Kaboul sollicitent l'assistance militaire soviétique. Il est évident que cette demande n'a été faite ni par feu le Président Amin ni par son gouvernement. Les tentatives faites par l'Union soviétique et ses alliés pour expliquer et justifier cette invasion ont été dévoilées et réfutées de manière conclusive par de nombreux orateurs qui m'ont précédé.

M. Anderson (Australie)

L'une des accusations les plus éloquentes portées contre l'Union soviétique figure dans la déclaration faite à la presse le 4 janvier par l'ambassadeur Abdul Tabibi, et ministre de la justice en Afghanistan, qui a démissionné de son poste de représentant permanent adjoint de l'Afghanistan auprès des Nations Unies, pour protester, comme il l'a dit, "contre la violation de la souveraineté et de l'indépendance de mon pays par notre voisin, l'Union soviétique". L'ambassadeur Tabibi a rappelé que l'Afghanistan a été le premier à reconnaître la révolution bolchevique et que, par la suite, son pays a entretenu des relations amicales ininterrompues avec l'Union soviétique, et il a dit :

"qu'il est vraiment bouleversant et incroyable pour notre peuple qu'en réponse à nos relations cordiales et chaleureuses une intervention massive des forces armées soviétiques ait été lancée contre notre peuple islamique épris de liberté."

L'acte de l'Union soviétique n'est pas dépourvu d'ironie, si l'on se rappelle les déclarations faites ici par les représentants soviétiques, dans lesquelles ils se sont engagés à respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance des autres Etats ainsi que le principe de la non-intervention dans les affaires d'autres Etats, et se sont élevés contre l'hégémonisme.

Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie ont condamné l'invasion de l'Afghanistan comme étant un acte totalement dépourvu de justification, une violation de la Charte des Nations Unies et de ce qu'elle représente et de nature à rendre impossibles des relations normales entre les pays. Dans le contexte de ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Gouvernement australien a pris un certain nombre de décisions qui ont pour but de montrer sa profonde préoccupation et une opposition aussi forte que possible à l'égard de l'action soviétique.

A cette Assemblée, l'Australie se joint à l'écrasante majorité des délégations qui ont demandé le retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères de l'Afghanistan et le rétablissement de conditions qui permettront au peuple afghan de choisir librement son propre gouvernement, à l'abri de toute intervention extérieure, quelle qu'elle soit. Nous demandons à l'Union soviétique de donner suite à la préoccupation qui a été exprimée par de nombreuses délégations.

M. Anderson (Australie)

Personne ne saurait ignorer l'urgence que revêt cette demande ni le fait que les pays non alignés, petits et moyens, sont alarmés des incidences qu'auront pour leur paix et leur sécurité l'action brutale entreprise par l'une des grandes puissances, membre permanent du Conseil de sécurité, contre l'Afghanistan.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement la survie de l'Afghanistan et d'autres petits pays - aussi importante qu'elle soit. Tout le système des relations internationales est en cause ainsi que les perspectives d'une coopération effective entre des pays ayant des systèmes sociaux différents pour régler les problèmes relatifs au contrôle des armements, à la coopération économique internationale et au développement, auxquels nous aurons à faire face au cours de cette décennie. L'augmentation des tensions internationales a des incidences sur la poursuite de la coopération dans les domaines scientifique, technique, culturel et sportif. Mon gouvernement a pris note des déclarations de l'Union soviétique et d'autres pays, d'après lesquelles les forces soviétiques ne resteront pas en Afghanistan plus longtemps que cela sera nécessaire. Tout en estimant que leur présence n'a jamais été nécessaire ni justifiée, nous demandons à l'Union soviétique d'honorer les assurances qu'elle a données et d'accélérer le retrait de ses forces sans autre délai afin que la communauté mondiale puisse revenir le plus tôt possible aux modalités de la coopération internationale et à une compréhension plus large.

Il ressort clairement de ce que j'ai dit que ma délégation appuiera le projet de résolution qui figure dans le document A/ES-6/L.1, présenté par 21 Etats non alignés et du tiers monde. Nous nous joignons à ces délégations pour déplorer la récente intervention armée soviétique. Nous appuyons également l'appel qu'ils ont lancé pour que soient respectés la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le caractère non aligné de l'Afghanistan. Nous nous joignons encore à eux pour demander le retrait complet et inconditionnel des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan. Le Gouvernement australien est également profondément préoccupé par les souffrances infligées à des milliers de réfugiés afghans et nous appuyons

M. Anderson (Australie)

l'appel lancé par l'Assemblée générale, dans le projet de résolution, pour que soient fournis des secours aux réfugiés et que soient créées les conditions nécessaires qui leur permettront de retourner dans leurs foyers. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution A/ES-6/L.1.

M. LEPRETTE (France) : La France a voté en faveur de la motion qui visait à saisir l'Assemblée générale de la grave situation qui résulte des événements dont Kaboul et l'Afghanistan viennent d'être le théâtre. C'est à juste titre que le Conseil de sécurité a débattu du 5 au 7 janvier de la menace à la paix et à la sécurité internationales que fait peser sur le monde l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat Membre de notre Organisation. La France regrette, dans ces conditions, que les recommandations que la plupart des membres du Conseil de sécurité se proposaient d'adopter n'aient pas été unanimement acceptées. Il appartient à notre Assemblée de manifester, par la majorité des deux tiers requise sur cette question d'une gravité à la mesure des préoccupations qu'elle a fait naître, sa volonté qu'il soit mis fin à la situation qui se perpétue en Afghanistan.

Dans une déclaration publiée le 9 janvier 1980, le Gouvernement français a, de nouveau, marqué la vive préoccupation que lui inspirait l'intervention des forces soviétiques en Afghanistan :

"Les événements intervenus dans ce pays sont en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent la vie internationale et la politique de la France."

En vertu de notre Charte, chaque Etat a le droit de voir respecter sa souveraineté et son indépendance, de déterminer, à l'abri de toute intervention extérieure, ses options politiques et sociales, le droit enfin de voir pleinement reconnues à son peuple sa personnalité et ses aspirations légitimes.

Aucune des informations qui ont pu filtrer à travers les frontières d'Afghanistan ne nous permet de penser que ces droits aient été respectés. Tout au contraire, confirmation a été donnée, lors des derniers débats du Conseil de sécurité, que le gouvernement qui présidait aux destinées de l'Afghanistan jusqu'au 24 décembre avait été éliminé après l'arrivée des forces étrangères. C'est dire que l'intervention de celles-ci ne pouvait se justifier par la mise en oeuvre du Traité d'amitié et de coopération signé entre l'Union soviétique et l'Afghanistan le 5 décembre 1978, ni par l'application de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La France respecte trop le peuple afghan, sa dignité, son courage, son attachement à sa foi musulmane et à ses traditions nationales pour croire que l'on puisse arguer d'une quelconque légalité pour couvrir le coup qui vient de lui être porté.

M. Leprette (France)

Les événements qui sont intervenus et qui se poursuivent en Afghanistan ont porté atteinte à la politique de détente, politique à laquelle la France est attachée d'une manière sincère, mais non inconditionnelle, ainsi que le Gouvernement français l'a déclaré dans son communiqué du 9 janvier. Chacun sait ici qu'ayant pris l'initiative de cette politique de détente dès 1965, la France s'est employée à sa mise en oeuvre effective avec détermination et constance. A cet égard, la déclaration conjointe de l'Union soviétique et de la France sur la détente internationale en date du 22 juin 1977 a constitué une étape importante d'un processus qui ne peut se développer que dans la confiance réciproque. Cette déclaration dispose notamment que l'Union soviétique et la France considèrent comme indispensable que soient poursuivis et intensifiés par tous les Etats les efforts en faveur de la détente, "en adaptant aux nécessités de cette détente leur action vis-à-vis de tous les Etats et dans toutes les régions de la terre".

L'action de l'Union soviétique en Afghanistan n'est pas conforme à cette déclaration solennelle. Pour que soit rétablie cette confiance nécessaire à la poursuite de la détente, la France lance à nouveau un appel au respect de l'indépendance de l'Afghanistan, au retrait immédiat et sans condition des troupes soviétiques de ce pays pour qu'il puisse retrouver la liberté, la paix et son droit à déterminer lui-même son destin.

M. ALLAGANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : La communauté internationale se trouve saisie d'une question extrêmement grave et préoccupante. Etant donné que les récents événements qui ont eu lieu et qui continuent de se produire en Afghanistan concernent non seulement l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un pays indépendant mais aussi une partie de l'Asie occidentale qui constitue une région sensible et très importante pour les peuples de l'Asie occidentale et pour le monde dans son ensemble, le Gouvernement de l'Arabie saoudite estime que l'agression flagrante commise contre l'Afghanistan est une agression contre un pays frère voisin avec lequel nous entretenons d'étroites relations en matière de religion, de traditions, de culture et d'intérêts mutuels.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Par conséquent, mon gouvernement s'est empressé de condamner cette brutale agression et de se joindre aux auteurs de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 3 janvier 1980 et figurant au document S/13724, demandant de convoquer le Conseil de sécurité afin de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin à cette agression et contraindre les forces militaires étrangères à se retirer d'Afghanistan.

Cinquante-deux Etats ont signé la lettre susmentionnée. Ce nombre dépasse le tiers des Membres des Nations Unies. Mon gouvernement est conscient du fait que la grande majorité de la communauté internationale a appuyé cette demande.

Lors du vote sur le projet de résolution contenu dans le document S/13729, les résultats étaient les suivants : 12 voix pour et 2 voix contre. L'un des votes négatifs avait été émis par l'agresseur, l'un des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Cela revenait donc à un veto, qui faisait obstacle à l'adoption de ce projet de résolution, dont le seul but était de préserver la paix et la sécurité internationales.

Dans ma déclaration au Conseil de sécurité, j'ai mentionné que la responsabilité de la préservation de la paix et de la sécurité incombe aux grandes comme aux petites puissances. Les grandes puissances ont une responsabilité d'autant plus grande qu'elles possèdent les moyens de destruction et de dévastation.

Mon pays considère que cette agression d'une superpuissance contre un petit pays témoigne d'un manque du sens de responsabilité internationale, surtout lorsque ce pays entrave l'action du Conseil de sécurité en exerçant son droit de veto.

Que stipulait le projet de résolution? Ses auteurs, dans le souci d'éviter la confrontation, la provocation et l'embarras, l'ont rédigé de telle façon qu'il se limite à la revendication du droit de tous les peuples à l'autodétermination, de choisir leur propre forme de gouvernement à l'abri de toute ingérence ou pression extérieures.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Le projet de résolution affirme également l'obligation des Etats de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de menacer de recourir à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat. Sans mentionner l'Union soviétique, le projet de résolution indique que le Conseil déplore l'intervention armée récente en Afghanistan, qui est incompatible avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. Le projet de résolution demande le retrait immédiat et sans conditions de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social librement, sans ingérence, coercition ou contrainte de l'extérieur.

Il devrait appartenir à un Etat important comme l'Union soviétique de se conformer à l'avis de l'opinion publique internationale et d'accepter de retirer immédiatement et sans conditions, ses troupes de la terre afghane, car la paix ou la sécurité de cette superpuissance ne pourraient être menacées par ce retrait, tandis que la poursuite de l'invasion et l'utilisation de troupes, de chars, d'avions et autres moyens de dévastation et de destruction imposées à la population d'un Etat voisin constituent un grave danger non seulement pour l'Afghanistan mais également pour les populations des territoires voisins avec lesquels l'Afghanistan est uni par des liens relatifs à la religion, aux coutumes, aux traditions et aux systèmes politiques, économiques et sociaux. En vérité, je peux affirmer que le fait que l'Union soviétique ne respecte pas les principes de la Charte et les bases les plus élémentaires des relations internationales, qu'elle est, en particulier, insensible aux sentiments qu'éprouvent les peuples musulmans et les peuples épris de paix et qu'elle poursuit son agression, son expansion et son impérialisme au détriment d'un pays pacifique constitue un véritable danger pour la sécurité du peuple soviétique lui-même, car aucun pays ne peut construire sa politique sur la base de l'agression, du défi lancé à la majorité des membres de la communauté internationale, quelle que puisse être sa puissance militaire. L'histoire abonde en exemples de ce genre.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Ce qui est survenu en Afghanistan ne nécessite aucune explication. Un coup d'Etat a eu lieu en avril 1978. Le Président Noor Mohammad Taraki a alors pris le pouvoir. Ce coup d'Etat a été exécuté par certains éléments afghans en dépit des divergences quant à leurs croyances politiques et leurs objectifs. Il a été suivi par un autre coup d'Etat effectué par Hafizullah Amin. Il semble, d'après les informations disponibles, que la résistance contre le régime imposé a continué de se manifester car le régime d'Hafizullah Amin n'était pas différent de celui de son prédécesseur et a été institué par la force. Mais le droit de résister à ce régime ou de le renverser relève uniquement du peuple afghan; le dirigeant ou le gouvernement ne peuvent être imposés à un pays par l'intermédiaire de l'invasion, de l'occupation, de l'envoi de troupes, de tanks, au moyen d'armes, d'avions ou de bombardements provoquant la destruction et la dévastation. De tels actes ont entraîné et continuent d'entraîner la mort de milliers de civils pacifiques; d'autres ressortissants sont sans abri et deviennent des réfugiés, affluant par-delà les frontières, dans les pays voisins.

L'Union soviétique prétend que son invasion militaire a été déclenchée à la suite de la demande présentée par les autorités actuelles légalement nommées et que toute objection à son intervention devrait être considérée comme une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Cela n'a aucun sens. Personne ne peut le croire. Les événements récents sont en complète contradiction avec ces revendications, car lorsque les troupes soviétiques ont ravagé l'Afghanistan, c'était le Gouvernement d'Hafizullah Amin qui était au pouvoir. S'il avait invité l'invasion militaire soviétique, alors la première tâche réalisée par cette armée a été de mettre fin à son gouvernement et d'installer un autre dirigeant qui inspirait plus confiance au Gouvernement soviétique qu'au peuple afghan.

Les prétextes invoqués par l'Union soviétique sont juridiquement contestables car son intervention militaire, même si elle a eu lieu sur l'invitation d'Hafizullah Amin, est devenue complètement injustifiable à cause de la mort d'Hafizullah Amin qui gouvernait pendant cette intervention militaire.

Le Gouvernement soviétique a déclaré, même indirectement, que les forces soviétiques ont envahi l'Afghanistan sur une base limitée et temporaire, dans le but de protéger l'indépendance de l'Afghanistan contre l'agression impérialiste.

M. Allagany (Arabie saoudite)

L'Afghanistan a-t-il réellement souffert de l'agression impérialiste? Les troupes soviétiques se sont-elles rendues en Afghanistan pour protéger ce pays d'une invasion impérialiste? L'Union soviétique n'a fourni aucune preuve de la présence de troupes armées étrangères en Afghanistan. Les seules troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan sont celles de l'Union soviétique. L'Union soviétique n'a pu fournir aucune preuve que la résistance nationale contre le dirigeant actuel de l'Afghanistan était bien au-dessus des forces de l'armée afghane et justifiait donc l'intervention d'une super-puissance telle que l'Union soviétique.

En fait, l'invasion soviétique ne représente qu'une expansion impérialiste dont l'objectif est de mettre en place et de consolider un gouvernement communiste contre la volonté même du peuple afghan musulman épris de paix. L'expansion des troupes soviétiques en Afghanistan n'est qu'un moyen de protéger le gouvernement imposé par l'Union soviétique et d'empêcher toute résistance nationale contre ce gouvernement. Lorsqu'il a été impossible au gouvernement national actuel de se protéger lui-même parce qu'un appui national lui faisait défaut, les troupes soviétiques ont envahi le pays dans le but de mettre fin à toute résistance nationale.

Ce que vient de commettre l'Union soviétique est tout à fait contraire aux principes mêmes de la Charte des Nations Unies, à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale - déclarations adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session; cela est également tout à fait incompatible avec les dispositions de la résolution 34/153 de l'Assemblée générale concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la résolution 34/103 concernant l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales. Cette dernière résolution a été adoptée à l'initiative de l'Union soviétique.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Le Gouvernement de l'Arabie saoudite ne peut tolérer l'invasion soviétique d'un pays frère avec lequel nous entretenons des relations étroites du point de vue de la religion et des traditions. Mon pays condamne cette agression flagrante commise contre un Etat pacifique frère et rejette les prétextes invoqués par l'Union soviétique. Il considère que le gouvernement imposé par l'Union soviétique en Afghanistan est en contradiction avec la volonté du peuple afghan et avec les règles les plus élémentaires relatives à l'autodétermination. L'occupation étrangère n'est rien d'autre ici qu'une occupation et une expansion soviétiques qui mettent gravement en danger l'ensemble de la région. Mon pays demande à l'Assemblée générale de déplorer et de condamner l'intervention soviétique, et d'exercer des pressions contre l'agresseur afin qu'il retire immédiatement ses troupes du pays et qu'il restitue au peuple afghan le droit de choisir librement son gouvernement sans aucune ingérence, contrainte, coercition ou menace étrangère extérieure. Mon pays lance un appel à tous les pays musulmans non alignés et à tous les pays épris de paix afin qu'ils appuient toute résolution ou toute mesure garantissant le prompt retrait des troupes militaires soviétiques du territoire afghan et restituant au peuple afghan qui, seul, détient le droit à l'autodétermination, la liberté de choisir son gouvernement.

M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a dû faire face à de nombreux et graves problèmes, surtout économiques, sociaux et politiques. L'année 1979 a été probablement la pire de la décennie. A la fin de cette décennie, il aurait été préférable que la communauté mondiale dise : "Nous en avons assez. Nous allons essayer de faire mieux pour nous-mêmes au cours de la prochaine décennie. Nous allons essayer de faire mieux pour aider nos peuples à jouir de la vie libre et sans danger à laquelle nous avons tous droit".

Mais nous n'avons pas dit cela. Au contraire, nous sommes passés directement aux années 80 avec les mêmes problèmes. Nous en avons même créé de nouveaux. A la lumière de ce qui est arrivé dans le passé, ma délégation voit une sombre perspective pour les années 80. Cette décennie ne sera pas seulement mauvaise : elle sera pire. Nos générations futures, en supposant qu'elles naissent un jour, ne nous pardonneront sans doute pas les problèmes que nous, en cette génération, avons créés et que nous laisserons derrière nous. Cependant, avec nos efforts combinés et les yeux fixés dans la bonne direction, nous pouvons changer ce monde troublé et nous pouvons l'améliorer.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que nous nous préoccupons d'un de ces problèmes. Nous ne sommes pas simplement préoccupés : nous sommes ici pour trouver une solution au problème de l'Afghanistan. L'Afghanistan, un petit pays en développement, avec une fière population, a une longue histoire d'indépendance culturelle, religieuse et politique. L'Afghanistan a eu plusieurs gouvernements au cours des deux dernières années. Le dernier, était celui du président Amin. Le président Amin n'était peut-être pas le meilleur président pour son peuple, mais le fait est qu'il était le président d'un Etat souverain. S'il ne donnait pas satisfaction à son peuple en tant que chef, la population de l'Afghanistan, en tant que peuple civilisé, devait le remplacer par des moyens constitutionnels.

La presse nous a appris que les 25 et 26 décembre 1979, l'Union soviétique a transporté par air environ 10 000 hommes de troupe à Kaboul, la capitale de l'Afghanistan. Le 27 décembre, les troupes soviétiques ont participé à un coup d'Etat contre le président Amin. Le président a été non seulement renversé, mais il a été tué.

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Après l'assassinat, d'autres troupes soviétiques sont arrivées en Afghanistan - cette fois par terre - et comptaient environ 50 000 soldats. Il semble qu'il y ait maintenant plus de 85 000 soldats soviétiques en Afghanistan. Ils sont là pour appuyer et protéger M. Karmal, que les soviétiques ont fait revenir d'exil dans son pays. Ils l'ont même fait Président de l'Afghanistan.

Ceux qui défendent les mesures prises par l'Union soviétique disent que les troupes soviétiques sont en Afghanistan sur l'invitation du Gouvernement afghan. Pouvons-nous accepter l'argument selon lequel le Président Amin aurait invité les soldats soviétiques pour renverser son gouvernement et, en fin de compte, le tuer? Ma délégation estime que c'est un argument difficile à croire.

L'Union soviétique est une superpuissance. Elle a beaucoup d'avantages en sa faveur : supériorité militaire, un haut degré de technique et une forte économie. Elle a le privilège et le prestige d'être membre permanent du Conseil de sécurité, avec le droit de veto, et elle est membre fondateur des Nations Unies. Mais elle a aussi une responsabilité. Ma délégation aurait pensé qu'en raison de cette responsabilité, l'Union soviétique aurait respecté les divers principes de la Charte des Nations Unies. Je me réfère tout particulièrement à la résolution 2625 (XXV) qui a été adoptée à l'unanimité à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale; il s'agit de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Malheureusement, l'Union soviétique a violé ses principes. Elle est intervenue dans les affaires intérieures d'un autre Etat - en l'occurrence l'Afghanistan. Elle a utilisé la force contre l'indépendance politique de l'Afghanistan. Elle n'avait pas le droit :

"... d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ... d'un autre Etat". (Résolution 2625 (XXV), annexe)

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Elle devait s'abstenir :

"... de recourir à toute mesure de coercition qui priverait les peuples ... de leur droit à disposer d'eux-mêmes, de leur liberté et de leur indépendance."  
(Ibid.)

Elle ne devait pas :

"... organiser ... des activités armées subversives ... destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat..." (Ibid.)

Ma délégation considère l'action soviétique en Afghanistan avec inquiétude et déception. L'action soviétique a augmenté l'instabilité politique et économique de l'Asie du Sud-Ouest, du continent asiatique et du monde en général.

Je voudrais me référer au point 126 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale intitulé : "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". L'Union soviétique s'était faite le champion de ce point, adopté par une grande majorité d'Etats Membres le 14 décembre 1979. Parlant au cours d'une explication de vote, le représentant de l'Union soviétique a dit :

"L'Assemblée générale a fait un nouveau pas important sur la voie qui mène au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à l'égalité souveraine des Etats, à l'indépendance et à la liberté des peuples."  
(A/34/PV.103, p. 29)

Il a dit également :

"Les délégations de nombreux pays ont souligné, à juste titre, le danger que représente pour la paix une autre manifestation d'hégémonie, à savoir l'aspiration à la suprématie militaire qui accélère la course aux armements et augmente les arsenaux militaires." (Ibid., p. 30)

Vers la fin de son explication de vote, il a dit que l'Union soviétique :

"... a préconisé sans réserve l'application, dans les relations internationales, du principe de l'égalité des Etats et des peuples. Elle s'est toujours opposée à l'hégémonisme et à la sujétion d'un Etat à un autre Etat. Fidèle à l'idéal de la révolution d'Octobre et constante dans la poursuite de sa politique de paix, l'Union soviétique continuera inébranlablement à neutraliser toute ambition hégémonique, d'où qu'elle vienne." (Ibid., p. 31)

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Devons-nous présumer alors que la condamnation de toutes les formes d'hégémonisme n'était que belles paroles sans la moindre action? Pourquoi ce retournement soudain? Il est triste mais juste de dire que la crédibilité de l'Union soviétique en tant que champion de la paix mondiale et en tant que défenseur ardent des buts et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies est pour le moins douteuse. Afin de sauver cette crédibilité et d'assurer le retour de la stabilité dans cette région, l'Union soviétique doit respecter les principes consacrés dans notre Charte des Nations Unies. Elle doit immédiatement et sans conditions retirer ses forces armées de l'Afghanistan. Elle doit mettre fin à son intervention dans les affaires intérieures de cette petite nation indépendante. Et elle doit respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de ce pays.

M. FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour exercer notre mandat, qui est de débattre et de résoudre un problème, et, partant, de façonner l'histoire en fin de compte. Mais ce mandat ne nous permet pas de nous lancer dans une vaine rhétorique et d'aboutir à des résolutions vides et n'ayant aucune signification. Notre mission est de donner un sens à notre mandat, de le justifier et, en fait, de le rendre nécessaire. Et notre mission est la paix et tous les éléments de la paix, dont les plus importants sont le respect de la souveraineté des Etats indépendants et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Depuis quand le droit international ou la Charte des Nations Unies interdisent-ils de demander l'assistance d'une nation amie? Depuis quand le droit international permet-il à des groupes rebelles d'être armés, formés, envoyés à l'étranger et de s'ingérer ensuite dans un territoire souverain pour y commettre des actes de sabotage et de subversion contre un peuple et un gouvernement souverains? Depuis quand la communauté internationale sanctionne-t-elle le flux d'équipement militaire et d'argent des gouvernements impérialistes occidentaux et de leurs alliés régionaux pour armer et entraîner des rebelles en vue de déstabiliser des gouvernements souverains et de terroriser certaines nations?

Ce qui s'est passé dans cette partie de l'Asie au cours des semaines récentes est une question qui ne concerne que le Gouvernement et le peuple afghans. Le

M. Figueiredo (Angola)

Gouvernement de Kaboul a demandé l'assistance du Gouvernement soviétique pour faire face à des menaces organisées de l'étranger.

Depuis sa propre révolution glorieuse d'Octobre, l'Union soviétique a été l'amie et l'alliée de tous les mouvements de libération authentiques et de toutes les forces progressistes qui luttent sans relâche contre l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Son Exc. le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, dans la déclaration qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité le 5 janvier 1980, a dit que les événements qui se sont produits en Afghanistan, son propre pays, doivent être considérées comme une affaire interne et nationale.

Mon gouvernement est tout à fait solidaire avec le Gouvernement et le peuple de l'Etat frère d'Afghanistan. Nous pensons que ce débat est une grossière ingérence dans les affaires intérieures d'un pays indépendant. Et, partant, seul le gouvernement de ce pays, a le droit de traiter des questions nationales et de les porter devant une instance internationale s'il le souhaite. Nous pensons également que si l'Assemblée doit examiner tous les événements qui se sont produits dans cette région, nous devrions pouvoir étudier tous les autres incidents qui s'y sont produits.

Par exemple, nous aimerions entendre parler des tentatives que font les impérialistes et les forces réactionnaires depuis 1978 pour saper la révolution afghane. Nous aimerions être informés des provocations incessantes dont le Gouvernement afghan a fait l'objet. Nous aimerions avoir des détails sur la recherche impérialiste de bases militaires et sur le déploiement rapide des forces que l'on installe pour mettre en oeuvre une version contemporaine de la diplomatie de la canonnère.

J'espère sincèrement que ces questions qui, jusqu'ici, ont été enterrées sous les accusations hystériques d'intervention trouveront une réponse. J'espère également que cette hystérie ne nous empêchera pas de voir le sens de l'histoire, car si nous réfléchissons quelque peu, nous nous rendrons compte que les forces qui parlent à grands cris d'intervention ont été les maîtres dans ce genre d'actions. Avons-nous entendu des cris d'indignation et a-t-on demandé la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale lorsque les droits de l'homme du peuple du Nicaragua étaient violemment foulés aux pieds? Avons-nous entendu des cris d'indignation

M. Figueiredo (Angola)

lorsque les bombes tombaient sur le peuple vietnamien en toute impunité? Et aujourd'hui ces cris d'indignation ne sont-ils pas lancés par ceux-là mêmes qui continuent d'appuyer le régime raciste d'Afrique du Sud?

L'impérialisme et l'aventurisme militaire sont toujours en vie et se portent bien. La valeur réelle de notre Organisation internationale réside dans sa capacité de fournir une instance pour communiquer et résoudre les problèmes. Nous, membres d'un monde qui a été dépossédé, demandons que l'Organisation serve également nos besoins, dont les plus importants sont des garanties internationales pour le maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. Commençons la nouvelle année en appliquant ces principes à l'Etat indépendant et souverain de l'Afghanistan.

M. SALLAN (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Le 25 décembre 1979, l'Union soviétique a commencé à envoyer par avion de l'équipement et du personnel militaires en quantité à Kaboul, capitale de l'Afghanistan, sous le prétexte qu'elle avait été invitée par le Gouvernement afghan à l'aider à écarter une menace extérieure non précisée. Deux jours plus tard, le Chef d'Etat de ce pays, le Président Hafizullah Amin, a été déposé et ultérieurement assassiné avec les membres de sa famille lors d'un coup d'Etat sanglant organisé presque entièrement par les 50 000 soldats soviétiques qui avaient traversé la frontière et envahi d'une façon flagrante l'Etat indépendant d'Afghanistan.

Un régime prosoviétique dont la survie dépend des forces armées soviétiques qui ont envahi l'Afghanistan et qui est dirigé par Babrak Karmal, ancien exilé, a été imposé au peuple afghan, et on estime maintenant à 80 000 le nombre de soldats soviétiques fermement établis dans diverses parties du pays afin de subjuguier le peuple afghan qui, pour défendre sa souveraineté et son indépendance, a pris les armes contre les forces d'invasion.

Le Gouvernement et le peuple gambiens ont suivi de très près et avec beaucoup d'inquiétude l'évolution des événements qui a abouti à la situation fort grave et intolérable qui règne maintenant en Afghanistan. L'acte éhonté d'agression lancée par l'Union soviétique contre la souveraineté et l'intégrité de l'Afghanistan indépendant non seulement constitue une violation flagrante des droits fondamentaux du peuple de ce pays et une grave violation de la Charte des Nations Unies, mais est également contraire aux normes du droit international et une menace directe pour la paix et la sécurité

M. Sallah (Gambie)

Conformément à son ferme attachement au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains indépendants, le Gouvernement gambien s'associe au reste de la communauté internationale pour condamner cet acte d'agression et pour exprimer sa solidarité totale avec le peuple de l'Afghanistan dans sa lutte héroïque.

En outre, mon Gouvernement a décidé de suspendre, immédiatement, l'Accord sur la coopération culturelle et scientifique conclu entre la Gambie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques jusqu'au moment où toutes les forces militaires soviétiques et installations militaires soviétiques seront retirées de l'Afghanistan et où un climat favorable à un Gouvernement constitué démocratiquement sera rétabli. Nous appuyons aussi la proposition du Bangladesh visant à convoquer une réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence islamique à Islambad, le 26 janvier 1980, en vue d'examiner la situation explosive en Afghanistan.

M. PALMA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation se réjouit de voir l'Ambassadeur Salim occuper la présidence de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons notre désir de coopérer entièrement avec lui.

Notre pays a suivi avec une vive préoccupation le déroulement des événements en Afghanistan et pense, comme beaucoup d'autres Etats, que ces événements peuvent mettre en danger la paix et la sécurité internationales dans la région de l'Asie centrale et dans le monde entier. Ces événements ont été discutés en détail au Conseil de sécurité il y a quelques jours, et en raison du vote négatif émis par l'un des membres permanents, le Conseil n'a pu trouver une solution aux questions de fond qui lui étaient posées. Cela a mené à la décision - juste et opportune à notre avis - de convoquer l'Assemblée générale pour qu'elle examine la situation et y trouve une solution le plus rapidement possible.

M. Palma (Pérou)

Les renseignements disponibles sur les événements qui se sont produits en Afghanistan - renseignements que la grande majorité de la communauté internationale dans son ensemble juge corrects - nous mettent dans une situation face à laquelle il est une fois de plus nécessaire de réaffirmer les principes fondamentaux de la Charte.

L'Afghanistan, tout comme le Pérou, est un pays non aligné et en développement. Pour cette raison, et étant donné qu'il s'agit de questions de fond liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous pensons qu'il est de notre devoir de souligner que le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de l'Afghanistan doit être pleinement assuré.

Les événements en Afghanistan, d'autre part, ont fait naître un nouveau courant de réfugiés auxquels la communauté internationale doit accorder une assistance urgente et humanitaire. A cette fin, le retrait rapide et total des forces étrangères militaires qui occupent actuellement l'Afghanistan est une condition préalable essentielle.

Mon pays, qui de par sa position internationale défend pleinement et respecte les principes de droit international, notamment les principes de la non-ingérence, de l'autodétermination des peuples, du non-recours à la force dans les relations internationales, de la souveraineté des Etats et de leur intégrité territoriale, - principes qui figurent dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation des Etats américains et qui sont aussi des principes essentiels librement acceptés par le mouvement non aligné - lance un appel en faveur du retrait des forces étrangères militaires qui se trouvent actuellement en Afghanistan afin que le peuple de ce pays puisse décider lui-même et sans ingérence aucune de son propre destin et de l'organisation de son propre système de gouvernement.

La séance est levée à 17 h 50.

